

Avis sur la note stratégique pour le secteur agriculture et sécurité alimentaire de la Direction Générale du Développement (DGD)

- Demandé par le ministre de la Coopération au développement, M. Michel, dans un courrier du 26 novembre 2010
 - Préparé par le groupe de travail Relations internationales
 - Approuvé par l'assemblée générale du 25 février 2011
 - La langue originale de cet avis est le néerlandais.
-

1. Contexte

- [a] Le ministre de la Coopération au développement, Charles Michel, a adressé une demande d'avis au CFDD sur le projet de note stratégique pour le secteur agriculture et sécurité alimentaire. La demande est arrivée le 26 novembre 2010.
- [b] La loi sur la coopération internationale de 1999 prévoit l'élaboration par la DGD (Direction Générale du Développement) de notes sectorielles, thématiques et nationales, formant ainsi le cadre de la coopération belge au développement. Ces notes sont utilisées afin de permettre à la Belgique de choisir dans quels programmes de coopération elle investira. Les notes stratégiques sont révisées au moins tous les quatre ans, conformément à cette même loi de 1999. A cette fin, elles sont soumises pour consultation entre autres au CFDD.
- [c] La note stratégique précédente sur l'agriculture et la sécurité alimentaire date de 2002. Celle-ci a été évaluée en 2009.¹ Une série de recommandations ont été formulées sur la base de cette évaluation. La nouvelle note stratégique proposée veut tenir compte de l'évaluation de la note précédente. La « Plateforme Agriculture et Sécurité alimentaire », qui regroupe une série d'acteurs, a depuis été créée. Cette plateforme a été consultée lors de la rédaction de la nouvelle note.

2. Avis

2.1. Remarques générales sur la note stratégique

- [1] Le conseil salue cette note stratégique. Il s'agit en effet d'un document de qualité et harmonieux. Le conseil apprécie le caractère compact, clair et ciblé de la note. Le conseil est convaincu que cette note stratégique peut contribuer à améliorer la qualité des actions prises en matière de coopération au développement. Cette note stratégique représente sur certains plans une nette amélioration par rapport à la note stratégique précédente dont l'évaluation démontre qu'elle est trop peu utilisée. Le conseil demande que cette nouvelle note stratégique soit effectivement utilisée comme un instrument pouvant mener à une plus grande cohérence dans les différents domaines politiques externes en fonction de l'objectif général de la note stratégique, et à une qualité accrue de la vision et des actions de la coopération belge au développement. Le conseil demande que la note soit clairement communiquée à tous les attachés sur le terrain et dans les institutions internationales. Le conseil demande enfin que la note serve de fil conducteur lors des commissions mixtes avec des pays où l'agriculture est un secteur prioritaire.

¹ Pour un résumé de l'évaluation, voir le *Rapport de l'Évaluateur spécial de la coopération au développement 2010* : http://diplomatie.belgium.be/fr/binaries/rapport_annuel_evaluateur_special_2010_tcm313-111745.pdf

- [2] Le conseil est satisfait de la structure claire de la note stratégique et que l'ensemble soit suffisamment court pour que la note puisse être un instrument utile pour les acteurs à qui la note est destinée. Le conseil estime également que la position générale de cette note par rapport au contexte politique international (chapitre 1) est trop limitée et trop peu directrice. Une description plus claire de la crise alimentaire, une analyse plus poussée des facteurs à l'origine de cette crise alimentaire et une position par rapport à la politique actuelle des différentes institutions internationale – sans trop augmenter la longueur du texte – auraient renforcé la portée de la note stratégique. Etant donné que cette note stratégique doit également permettre d'orienter la prise de position belge au sein des institutions internationales, ceci peut être considéré comme un défaut.
- [3] Plus spécifiquement, il serait utile que la note stratégique réfère à des éléments essentiels de la politique UE, entre autres en matière de politique agricole commune, de politique sur les biocarburants, de politique pour les énergies renouvelables et de politique commerciale dans le cadre de la « Policy Coherence for Development ».
- [4] Le conseil est partisan de synergies entre les acteurs publics et tous les groupes de parties prenantes. Il serait également utile de décrire la recherche de synergie plus clairement dans la note stratégique. La note fait avant tout autorité pour les acteurs publics et peut ensuite servir d'inspiration pour les acteurs non publics (tels que des ONG, des organisations agricoles, le secteur scientifique et des entreprises parmi lesquels ceux qui se concertent dans la plateforme précitée), sans avoir pour autant un caractère contraignant.
- [5] Le conseil appuie l'accent et les approches proposés dans la note stratégique. Le conseil demande toutefois de veiller à ce que la traduction politique des approches proposées reste cohérente et renforce les objectifs d'un développement durable. Le manque de cohérence entre les objectifs du développement et ceux de la politique commerciale, climatique ou agricole – qui peuvent neutraliser les actions de développement – reste considérable.
- [6] Concernant « l'approche au sein de la chaîne » proposée, le conseil plaide pour une hiérarchie des marchés où les marchés locaux et nationaux sont prioritaires sur le marché international. Pour le conseil, une politique qui soutient une telle hiérarchie ne peut pas être considérée comme une « perturbation du marché ». Une formulation plus précise de l'approche au sein de la chaîne serait donc souhaitable.

2.2. Remarques sur les priorités formulées

- [7] Le conseil appuie les quatre priorités présentées dans la note stratégique.
- [8] Le conseil est cependant convaincu que pour pouvoir réaliser ces priorités, il faut une cohérence suffisamment grande dans les différents domaines politiques, avec une dimension externe. Le conseil est donc convaincu qu'un modèle intégré de développement durable devrait être proposé pour tous les domaines politiques fédéraux.
- [9] Le conseil voudrait que l'interprétation des quatre priorités soit renforcée sur certains points. Le conseil demande par exemple que le travail décent et la lutte contre les inégalités soient plus présents dans l'ensemble des actions. De plus, le conseil demande une interprétation plus large des défis écologiques. Il faut en priorité accorder son attention au climat mais aussi à l'eau, à l'utilisation durable des richesses naturelles (phosphates, etc.) et à la biodiversité.
- [10] Pour la 1^{ère} priorité (production et productivité agricoles), le conseil propose de se concentrer non seulement sur l'accès aux facteurs de production comme l'eau mais aussi sur leur utilisation efficace. Il serait également utile d'accroître l'attention sur la question de la réforme agraire et la lutte contre le *land grabbing*.

- [11] Pour la 2^e priorité (commercialisation de la production), le conseil plaide pour une stratégie dans laquelle les acteurs publics et les fermiers garantiraient une capacité accrue pour former des réserves alimentaires stratégiques dans le but de contrer la volatilité des prix. Il est également de la responsabilité des autorités d'offrir une réponse à la volatilité des prix. De plus, il est important de mettre en œuvre une politique active contre le gaspillage de la nourriture. Globalement, il faut réfléchir à une vision à long terme qui ferait évoluer la commercialisation dans le cadre du développement durable en tenant compte des externalités positives et négatives.
- [12] Pour la 3^e priorité (bonne gouvernance dans le secteur agricole), le conseil demande un éclaircissement de la formulation. Ce n'est pas la tâche de la coopération belge au développement de se prononcer sur le niveau de représentativité des organisations de la société civile. Sa tâche par contre est de soutenir des organisations agricoles démocratiques. L'expérience d'organisations syndicales, entre autres dans la promotion du dialogue social et l'accès à des emplois décents, peut être utile dans ce cadre. Le conseil plaide en outre pour une politique générale de développement des capacités dans tous les pays partenaires, en se concentrant particulièrement sur les Etats fragiles.
- [13] Pour la 4^e priorité (femmes rurales), le conseil se rallie entièrement aux actions proposées. L'attention portée à l'élimination des inégalités ne peut pas se limiter à cette unique priorité mais doit être un thème central tout au long de la note stratégique.

2.3. Remarques sur le processus de rédaction et l'utilisation de la note stratégique

- [14] Le conseil apprécie les efforts fournis pour impliquer plusieurs acteurs dans la concertation, via la Plateforme Agriculture et Sécurité alimentaire, lors de la préparation de la note stratégique. Le conseil estime qu'il est utile que des experts de plusieurs organisations puissent contribuer à cette phase préparatoire. Le conseil constate également qu'une série d'organisations qui auraient aussi été pertinentes à ce sujet, telles que les organisations syndicales (particulièrement expertes, entre autres par la création de leurs propres projets de coopération au développement), n'ont pas été conviées à la plateforme. Des opportunités de renforcer encore la note stratégique ont donc été manquées.
- [15] Dans la droite ligne des dispositions légales, le CFDD est l'organe par excellence pour émettre un avis formel sur la note stratégique. Le conseil est heureux qu'une demande d'avis sur cette note stratégique lui ait été transmise et espère que ce type de demande restera une pratique courante dans le processus de rédaction des notes stratégiques.
- [16] Le conseil appuie la réalisation de notes opérationnelles à la suite de cette note stratégique. Si le DGD a l'intention de s'adresser à nouveau à la Plateforme Agriculture et Sécurité alimentaire, une explication du statut de cette plateforme et son éventuel élargissement avec d'autres acteurs pertinents seraient alors souhaitables.
- [17] Le conseil apprécie la quête de continuité pour la politique de coopération au développement qui est exprimée dans cette note stratégique. Le conseil exprime son espoir qu'un prochain gouvernement fédéral étaye sa politique sur cette note.

Annexe 1 Votants de l'assemblée générale qui ont participé au vote sur cet avis

- les 4 président et vice-présidents:
T. Rombouts, I. Callens, *J. Turf*, A. Panneels
- 3 des 6 représentants des organisations non-gouvernementales pour la protection de l'environnement:
L. Cloots (BBL), S. Leemans (WWF), J. Miller (IEW)
- 4 des 6 représentants des organisations non-gouvernementales pour la coopération au développement:
J. Dalemans (Broederlijk Delen), B. Gloire (Oxfam), *G. Vandermosten (VODO)*, *N. Van Nuffel (CNCD)*
- 0 des 2 représentants des organisations non-gouvernementales de défense des intérêts des consommateurs
- les 6 représentants des organisations des travailleurs:
A. De Vlaminck (ACV-CSC), B. De Wel (ACV-CSC), C. Rolin (CSC-ACV), *S. Storme (FGTB)*, D. Van Oudenhoven (CGSLB), D. Van Daele (FGTB)
- les 6 représentants des organisations des employeurs:
I. Chaput (Essenscia), *A. Defourny (Fédération des entreprises belges)*, A. Deplae (UCM), A. Nachtergaele (FEVIA), M.-L. Semaille (FWA), P. Vanden Abeele (Unizo)
- 3 des 6 représentants des milieux scientifiques:
D. Lesage (UGent), J.P. van Ypersele de Strihou (UCL), E. Zaccai (ULB)

Total: 26 des 38 membres ayant voix délibérative

Remarque: les noms des personnes qui ne sont pas encore nommées en tant que membres du conseil sont notés en italique

Annexe 2

Réunions pour la préparation de cet avis

Le groupe de travail *Relations internationales* s'est réuni le 19 janvier 2011 pour préparer le présent avis.

Annexe 3

Participants à la préparation de cet avis

Président

- Dries LESAGE (président)(UGent)

Votants CFDD et leurs représentants

- Johan BOSMAN (KWIA)
- Anne DEFOURNY (FEB)
- Stéphane DESGAIN (CNCD – 11.11.11)
- Anaïs DEVILLE (CRIOC – OIVO)
- Thierry KESTELOOT (Oxfam-Solidarité)
- Ann NACHTERGAELE (FEVIA)
- Diana VAN OUDENHOVEN (CGSLB)
- Pieter VERHELST (Boerenbond)

Conseillers scientifiques et experts invités

- Sophie DE GROOTE (DGD)
- Damien FONTAINE (DGD)
- Jos KALDERS (DGD)
- Jozefien VAN DAMME (Cellule politique ministre de la Coopération au développement)

Excusés

- Saartje BOUTSEN (Vredeseilanden)
- Kristof DEBRABANDERE (BBL)
- Anne DE VLAMINCK (CSC-ACV)
- Linn DUMEZ (Bond Beter Leefmilieu)
- Jacques KUMMER (ULB)
- Anne REUL (FEVIA)
- Véronique RIGOT (CNCD – 11.11.11)
- Marie-Laurence SEMAILLE (FWA)
- Gert VANDERMOSTEN (VODO)

Secrétariat FRDO

- Jan DE SMEDT
- Jan MERTENS